

RÈGLEMENT DU CONOURS

Partez sur les traces du Frida à Mexico!

Le concours *Partez sur les traces du Frida à Mexico!* se déroule du jeudi 13 février au lundi 18 mai 2020 et est organisé par le Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ) et en partenariat avec Air Canada et Groupe Voyages Québec.

1. MODES DE PARTICIPATION

Toute personne qui devient membre du MNBAQ ou qui renouvelle son abonnement au MNBAQ entre le 13 février et le 18 mai 2020 à 23h59 est automatiquement admissible à participer au concours.

Toutes les catégories d'abonnement sont éligibles au concours.

Le gagnant sera sélectionné aléatoirement par tirage au sort numérique parmi les numéros des abonnements et renouvellements d'abonnements au MNBAQ entre le 13 février et le 18 mai 2020.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les participants doivent résider au Canada et avoir atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence en date de leur participation au concours.

Les administrateurs, dirigeants et employés du MNBAQ, de la Fondation du MNBAQ, d'Air Canada, de Groupe Voyages Québec et leurs agences affiliées, de même que leur famille immédiate (père, mère, frère, sœur, fils, fille) et les personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas admissibles à ce concours.

3. MODE D'ATTRIBUTION DU PRIX

Le mercredi le 20 mai 2020 à 14 h, la responsable de la publicité du MNBAQ effectuera le tirage.

La personne gagnante devra réclamer son prix dans un délai maximum de quinze (15) jours à partir de la date où elle aura été rejointe la première fois. Si le prix n'est pas réclamé dans ce délai ou si le gagnant ne peut être joint dans les quinze (15) jours suivant le tirage, un autre tirage aura lieu.

4. DESCRIPTION DU PRIX

Voyage de 6 jours/5 nuits à Mexico

Le voyage comprend :

- Le transport aérien aller-retour pour 2 personnes en classe économique entre une ville canadienne et Mexico city, Mexique;
- l'hébergement pour 5 nuits en occupation double dans un hôtel du centre-ville de Mexico (catégorie 4*);
- les petits déjeuners;
- les transferts regroupés aller/retour de l'aéroport vers l'hôtel;
- un tour de ville de Mexico City (durée de 8 heures, valide du mardi au dimanche de 9 h à 17 h)
 - découvrez le plus grand centre urbain du Mexique les d'un parcours de 12 km;
 - visitez El Angel de l'Independencia (L'Ange de l'indépendance), le Palais National et la Cathédrale;
 - contemplez les impressionnants gratte-ciels du quartier financier;
 - découvrez la précieuse collection d'objets aztèques, olmèques et mayas du musée national d'anthropologie.
- Visite guidée de Xochimilco, Coyoacan et le Musée de Frida Kahlo (durée 7 heures, valide du mardi au dimanche de 9 h à 16 h)
 - visitez commence par Coyocan, quartier traditionnel avec des temples, des maisons, des marchés et des parcs;
 - découvrez « La Casa Azul », ancienne maison qui est devenue aujourd'hui le Musée Frida Kahlo. Vous y trouverez les œuvres de l'artiste Diego Rivera;
 - visite des marchés artisanaux, les cafés et les libraires typiques de ce quartier typiquement mexicain;
 - visite de Xochimilco, « City of Flowers ». Vous vivrez une expérience inoubliable pleine de musique, danse et tradition;
 - visite de l'université la plus célèbre du Mexique : L'UNAM (Université Nationale Autonome du Mexique). Son bâtiment est déclaré Patrimoine Culturel de l'Humanité par l'UNESCO. Des architectes et artistes de renom tel que Diego Rivera ont participé à sa construction.

N. B. Les visites sont disponibles seulement en anglais et en Espagnole. Aucune visite en français de possible à l'individuel. La majorité des musées sont fermés le lundi.

Valeur totale de 5240 \$

Conditions générales – Billets d'avion Air Canada

- Les voyages sont permis uniquement à bord de vols réguliers exploités par Air Canada, Air Canada Rouge ou les transporteurs d'Air Canada Express (non valables pour les vols des transporteurs Star Alliance, ni pour les vols à code multiple);
- Les vols doivent être réservés à www.aircanada.com, à l'aide du code promotionnel fourni, et le voyage effectué entre le 1er juin 2020 et le 31 mai 2021, sous réserve des disponibilités en classe M (Économique) au moment de la réservation;
- Il n'est pas permis de voyager avec ces billets durant les périodes normales d'interdiction suivantes qui sont modifiables sans préavis :
 - Entre le 17 et le 28 juin 2020
 - Entre le 9 juillet et le 9 septembre 2020
 - Entre le 16 décembre 2020 et le 6 janvier 2021

- Il incombe au détenteur du billet d'avion de payer tous les frais applicables, tels que les taxes d'aéroport et de départ, le droit de sûreté ou d'autres taxes ou frais imposés par des tiers.
- L'origine et la destination ne peuvent plus être modifiées une fois que le billet est délivré. Toutefois, il est permis de changer l'heure du vol ou la date du voyage. Des frais de modification peuvent s'appliquer à chaque billet.
- Une fois émis, les billets ne peuvent être ni cédés, ni remboursés, ni monnayés.
- L'accumulation de milles dans le cadre d'un programme de fidélisation n'est pas permise.
- Les escales ou les itinéraires multi-destinations ne sont pas permis.
- L'utilisation de crédits eSurclassements n'est pas permise.
- Les gagnants de passes promotionnelles peuvent être tenus responsables envers Air Canada en cas de non-respect des restrictions et des conditions de voyage applicables à leurs billets ou d'utilisation frauduleuse de ces billets.
- Votre code promotionnel ne peut être ni distribué, ni vendu, ni utilisé à des fins de profit commercial ou personnel qui diffèrent de l'usage prévu. Air Canada se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce code promotionnel à sa seule discrétion. Toute violation de ces conditions risque d'entraîner l'annulation de ce code promotionnel et de toute réservation faite au moyen de ce code promotionnel, ainsi que de tout recours judiciaire ou autre permettant de réparer le préjudice subi, de recouvrer les dépenses ou les coûts engagés ou de compenser les pertes subies par suite de l'usage interdit.

5. CONDITIONS PARTICULIÈRES

Le gagnant et la personne l'accompagnant devront obtenir à leurs frais tous les documents requis pour voyager, le cas échéant.

Le gagnant ou la personne l'accompagnant devra également fournir une carte de crédit valide d'une compagnie émettrice reconnue lors de l'inscription à l'hôtel afin de couvrir les frais supplémentaires.

Dans l'éventualité où le gagnant et la personne l'accompagnant ne posséderaient pas les documents nécessaires pour voyager, le prix sera annulé sans aucune forme de compensation et un nouveau tirage pourra être effectué.

En cas d'imprévu ou de capacité insuffisante, le voyageur se réserve le droit de modifier les dates de voyage, après en avoir discuté avec le gagnant.

Le voyage n'inclut pas les frais de contribution au fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages québécois. Les dates de naissance et numéros de passeport peuvent être exigés au moment de la réservation. Les passeports doivent être valides pour une période excédant de six (6) mois la date de retour prévue au Canada. Des citoyens canadiens nés dans certains pays peuvent avoir besoin d'un visa en plus de leur passeport valide. Une carte de résident permanent est exigée pour les résidents permanents et les immigrants reçus qui ne sont pas citoyens canadiens. Aucun changement ne peut être apporté à la réservation dès l'ouverture du dossier avec le fournisseur.

6. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 6.1 Pour être déclarée gagnante, la personne désignée doit être devenue Membre du MNBAQ ou avoir renouvelé son abonnement au MNBAQ entre le 13 février le 18 mai 2020 et répondre aux conditions d'admissibilité.
- 6.2 Le prix doit être accepté comme tel et ne peut être échangé contre une somme d'argent, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution n'est accordée.
- 6.3 Toute partie inutilisée du prix devient la propriété des commanditaires du concours. Sous réserve d'une disposition contraire du présent *Règlement du concours*, toutes les réservations sont régies par les modalités et conditions de chacun des éléments respectifs du prix.
- 6.4 Le gagnant ou la gagnante doit signer un document dégageant les employés du MNBAQ, d'Air Canada, de Groupe Voyages Québec et leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, de toute responsabilité quant à un dommage ou une perte découlant de la participation à ce concours ou découlant de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.
- 6.5 La personne gagnante du prix ainsi que la personne qui l'accompagne doivent consentir, si requis, à ce que leur nom et/ou leur image, notamment leur photo et/ou leur voix, soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.
- 6.6 La personne accompagnant la personne gagnante du prix doit signer un document dégageant le MNBAQ, Air Canada, Groupe Voyages Québec et leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, de toute responsabilité quant à un dommage ou une perte découlant du prix remis au gagnant ou de son utilisation.
- 6.7 Le refus d'accepter le prix libère le MNBAQ, Air Canada, Groupe Voyages Québec et leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, de toute responsabilité et obligation vis-à-vis du gagnant.
- 6.8 En cas d'impossibilité de fournir le prix tel que décrit dans le présent *Règlement du concours*, le MNBAQ, Air Canada, Groupe Voyages Québec et leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, se réservent le droit de substituer le prix, en tout ou en partie, par un ou des prix d'une valeur approximative équivalente.
- 6.9 Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du concours.
- 6.10 Le MNBAQ, Air Canada, Groupe Voyages Québec et leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, n'assument aucune responsabilité pour pertes, retards, erreurs d'adresse sur le courrier reçu, erreurs d'impression, mauvais fonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, pertes

ou vols de données informatiques, bris de logiciel ou matériel informatique, pertes de courriers, appels frauduleux ou autres erreurs.

- 6.11 Le MNBAQ, Air Canada, Groupe Voyages Québec et leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, n'assument aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation imprévisible ou hors de leur contrôle, incluant notamment grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.
- 6.12 La participation au concours comporte l'acceptation du présent *Règlement du concours*, dont le MNBAQ se charge de l'application. Toutes ses décisions sont définitives.
- 6.13 Les renseignements personnels, tels que nom, adresse postale et de courriel, âge et numéros de téléphone sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent concours. Ces renseignements ne serviront à aucune autre fin sans le consentement des participants. En fournissant ces renseignements, le participant consent à leur utilisation aux fins indiquées.
- 6.14 Le *Règlement du concours* est disponible sur demande au Musée national des beaux-arts du Québec, sur le site Internet du Musée (mnbaq.org).

Musée national des beaux-arts du Québec

Ce mardi 7 janvier 2020